

0645

Paris, le

**17 JUL. 2023**

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 2 mars 2022 modifié portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Anne-Sophie GOUIX en qualité de chef d'établissement du Lycée Louis Massignon à compter du 01/09/2022*

**Décide :**

**Article 1er :** *Anne-Sophie GOUIX est autorisée à signer le marché d'entretien et de maintenance de l'établissement Louis Massignon, avec le prestataire Golden Shine, pour une durée d'exécution allant du 15 août 2023 jusqu'au 15 août 2024, pour montant maximum H.T de 657 720 AED en monnaie locale avec contre-valeur de 165 153.5 euros (taux de chancellerie 0.2511).*

**Article 2 :** *La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.*

Olivier BROCHET

